

## **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AUBERT POUR L'EXERCICE 2011 :**

Il me fait plaisir de vous transmettre aujourd'hui l'état des activités de la municipalité de Saint-Aubert. Ce rapport, dressé conformément aux dispositions du Code municipal, fera mention des résultats financiers de l'exercice 2010, des activités de 2011 et des projections pour 2012.

### **RÉSULTATS FINANCIERS 2010 :**

Selon la firme de vérificateurs Raymond Chabot Grant Thorton, les états financiers vérifiés au 31 décembre 2010 conformément aux normes comptables en vigueur, illustrent un excédent des revenus sur les dépenses de 88 843 \$ ce qui porte le surplus accumulé de la municipalité à 186 966 \$.

En plus des dépenses de fonctionnement courantes, la municipalité a investi au cours de l'exercice 2010, un montant de 430 539 \$ dans les différents départements suivants :

<b>DÉPARTEMENTS</b>	<b>MONTANT</b>
Administration	97 270 \$
Sécurité publique	9 069 \$
Transport	245 524 \$
Hygiène du milieu	74 071 \$
Loisirs et culture	4 605 \$

Au 31 décembre 2010, la dette de la municipalité s'élevait à 1 894 138 \$.

### **RÉSULTATS PRÉVISIONNELS 2011 :**

Nous croyons que pour l'année 2011, nous devrions connaître un surplus d'opération possiblement équivalent à celui de 2010. Toutefois, des sommes importantes ont été puisées, à même le surplus accumulé, afin de financer les investissements effectués sans l'aide d'emprunts.

### **PRINCIPALES RÉALISATIONS 2011 :**

#### **ENTRETIEN DES CHEMINS ET ROUTES :**

Au cours de l'exercice, la municipalité a investi plus de 325 000 \$ en réparations majeures au pavage des principaux chemins municipaux. Ces importants travaux étaient rendus nécessaires et même obligatoires pour certains. Nous sommes conscients qu'il reste encore des investissements majeurs à réaliser et ceux-ci se feront graduellement au cours des prochaines années.

#### **CONSTRUCTION DU LIT DE SÉCHAGE DE BOUES D'ÉTANGS D'ÉPURATION :**

La municipalité est à achever la construction du lit de séchage des boues d'étangs d'épuration. Au cours des prochaines semaines, nous procéderons à la vidange de notre premier bassin. Cette action nous permettra de rencontrer les exigences gouvernementales et d'obtenir le certificat d'autorisation nous permettant de compléter une nouvelle phase du développement domiciliaire. Toutefois, pour des raisons de capacité de traitement des ouvrages d'assainissement des eaux usées, nous avons dû renoncer au traitement des boues de fosses septiques, à tout le moins pour les trois prochaines années.

#### **DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE DU PIEDMONT :**

Au cours de l'année, le conseil a décidé de renoncer, en raison de coûts élevés et de l'impossibilité de rentabiliser les investissements projetés, à la construction de la phase 3 du Développement domiciliaire

du Piedmont. Le terrain ainsi récupéré devrait servir à créer un espace vert au centre du développement.

Toutefois, nous procéderons directement à la construction de la phase 4, soit celle longeant le ruisseau des Angers. Cette nouvelle et dernière phase comportera 13 terrains en plus de permettre de recevoir la résidence pour personnes retraitées autonomes et semi-autonomes. Les travaux de construction des services d'aqueduc et d'égout devraient se réaliser au cours des prochains mois de manière à pouvoir permettre la disponibilité des terrains dès le mois de mai 2012.

#### **ABANDON DU PROJET DE PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SUR LA RUE PRINCIPALE OUEST :**

Suite à une consultation des propriétaires visés par le prolongement des services d'aqueduc et d'égout sur la rue Principale ouest, le conseil a dû mettre fin à la poursuite du projet. En effet, les coûts estimés de construction et d'opération de cette nouvelle section du réseau étaient beaucoup trop élevés et ce, même en considérant d'éventuelles subventions. Pour cette raison, les propriétaires ont majoritairement décidé de choisir pour une solution individuelle. Une inspection des installations sanitaires a été effectuée et les propriétaires non-conformes seront contactés sous peu afin de corriger rapidement la situation.

#### **SUSPENSION DE L'EXIGENCE DE LA MISE AUX NORMES DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES MUNICIPALES :**

A la suite du dépôt d'un rapport d'évaluation confectionné par la firme d'ingénieurs BPR, la municipalité mettra fin au début de décembre 2011, au traitement des fosses de rétention à même les ouvrages d'assainissement des eaux municipales. Cette façon de procéder, mise en place en 1994, aura permis à plus de 100 contribuables de profiter, durant 17 ans, de coûts avantageux pour la vidange des fosses de types à vidange périodique et à vidange totale.

Cette décision, jumelée à l'abandon de la phase 3 du Développement domiciliaire du Piedmont et à la non réalisation du projet de prolongement du réseau sur la rue Principale ouest, aura permis à la municipalité d'obtenir le certificat d'autorisation pour la construction du lit de séchage et de la phase 4 du Développement du Piedmont. De plus, l'obligation d'augmenter la capacité des ouvrages d'assainissement des eaux usées et d'effectuer la mise aux normes de ceux-ci, évalués à plus de 1,1 millions de dollars, sont désormais reportés à une date ultérieure, celle-ci sera précisée en fonction de la rapidité de la municipalité à se développer.

#### **POLITIQUE FAMILIALE ET DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AINÉS :**

Le gouvernement du Québec accordait en 2011 à la municipalité de Saint-Aubert une subvention de l'ordre de 24 000 \$ afin d'élaborer une politique familiale visant toutes les catégories d'âge de la population. Déjà, un comité formé de membres du conseil et de bénévoles sont à l'œuvre afin de créer une politique originale qui reflètera les besoins de la population.

#### **LISTE DES CONTRATS SUPÉRIEURS À 25 000 \$ :**

Au cours de la présente année, le conseil a octroyé différents contrats dont chacun pris individuellement ou un ensemble pour un même fournisseur, ont totalisé une somme supérieure à 25 000 \$ :

<b>FOURNISSEURS</b>	<b>OBJET DU CONTRAT</b>	<b>MONTANT</b>
Géoïde Consultants	Honoraires –Lit de séchage	30 328,21 \$
Pavage et réparations Francoeur inc.	Réparation de pavage	327 699,80 \$
Construction Richard Bernier inc.	Main d'œuvre–agrandissement édifice municipal	32 182,80 \$
J. M. Turcotte Ltée	Fournitures de béton	26 251,88 \$
S.S.Q. Groupe financier	Assurances collectives	33 194,60 \$
MMQ - Groupe Ultima inc.	Assurances générales	37 334,00 \$

### **RÉMUNÉRATION DES ÉLUS :**

Conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux, nous vous informons de la rémunération versée en 2011 aux membres du conseil pour avoir rempli leurs fonctions aux bénéfices de la municipalité de Saint-Aubert :

Maire :	Salaires :	8 122 \$
	Allocation de dépenses	4 061 \$

Conseiller :	Salaires :	2 707 \$
	Allocation de dépenses :	1 354 \$

### **PROJECTION 2012 :**

#### **PROJET DE CONSTRUCTION POUR PERSONNES RETRAITÉES AUTONOMES ET SEMI-AUTONOMES :**

Comme j'en faisais mention précédemment, le conseil municipal et le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Aubert, ont pris la décision de relocaliser l'immeuble destiné aux personnes retraitées autonomes et semi-autonomes au sein de la phase 4 du Développement domiciliaire du Piedmont.

Initialement prévu au sud du terrain du HLM «La Maisonnée», le terrain projeté présentait des caractéristiques nécessitant un aménagement particulier du stationnement et un investissement supplémentaire en raison de la présence de roc dans l'emprise de la nouvelle rue. Lors de la présentation des estimations préliminaires, les coûts illustrés fragilisaient la rentabilité du projet et obligeaient une participation de la municipalité de l'ordre de 800 000 \$ au lieu du 300 000 \$ prévus initialement. Également, la construction de la rue était effectuée à court terme uniquement pour ce projet. En relocalisant le projet au Développement domiciliaire du Piedmont, la nouvelle rue à être construite servira également au déploiement de la nouvelle phase du développement en plus de ramener la participation de la municipalité aux prévisions initiales.

Les plans du projet sont actuellement à 90% terminés et nous devrions publier un appel d'offres vers la fin décembre 2011 ou au plus tard le 15 janvier 2012. Le début de la construction est prévu pour le mois d'avril ou mai 2012 et les premiers résidents devraient prendre possession de leurs logements vers la fin de l'année 2012.

#### **NOUVELLE CASERNE INCENDIE :**

Le conseil a autorisé un appel d'offres public afin de retenir les services d'une firme d'architectes dans le but de réaliser les différentes étapes devant amener la préparation des plans et devis de la future caserne incendie qui tiendra compte de la particularité de la municipalité et de sa position stratégique en regard de l'entraide possible aux autres municipalités. Ce dossier devrait évoluer considérablement en 2012.

#### **PROJET DE PISTES CYCLABLES ET DE BELVÉDÈRE AU LAC TROIS-SAUMONS :**

Tel que déjà mentionné, la municipalité projette l'aménagement de pistes cyclables dans le secteur du lac Trois-Saumons. Ces dernières devraient être aménagées à même la chaussée actuelle et partagées avec les autres véhicules. Le projet prévoit également l'aménagement de trois halte-vélos et la construction d'une tour d'observation familiale qui permettra au grand public d'avoir une image extraordinaire de la région. Ce projet devrait également se réaliser au cours de la prochaine année.

#### **AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER :**

Nous poursuivrons, au cours de 2012, les réparations au réseau routier municipal. Des travaux de réfection du pavage sont à compléter sur plusieurs routes municipales et des travaux d'entretien réguliers y sont également prévus.

Mentionné à plusieurs reprises au cours des dernières années, nous devrions procéder en 2012, à la canalisation d'une section du ruisseau Duval afin de permettre d'évacuer de façon sécuritaire l'eau en provenance du réseau pluvial de cette rue.

De plus, nous devrions poursuivre également les travaux de réfection déjà débutés sur différentes routes municipales dont le 4<sup>e</sup> rang est et la rue Langlois.

### **VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES**

Le conseil étant dans l'obligation de mettre fin au traitement des fosses de rétention à même les ouvrages d'assainissement des eaux usées de la municipalité dans le but de se conformer à une exigence gouvernementale, ce dernier étudiera toutes les options possibles afin de permettre aux contribuables de minimiser les frais de vidange et de traitement des boues de toutes les catégories d'installations septiques.

### **AUTRES DOSSIERS IMPORTANTS :**

La majorité des dossiers mentionnés précédemment nécessite des investissements majeurs qui doivent être financés soit par des emprunts, des subventions, ou comptant via les taxes ou le prélèvement au surplus accumulé. Nous désirons vous faire part que les choix du conseil se feront par ordre de priorité, en fonction des besoins exprimés, de la capacité de payer des contribuables, du contexte économique actuel et prévisible tout en assurant la poursuite du développement de la municipalité de Saint-Aubert.

Nous vous rappelons que nous sommes disposés à recevoir toute suggestion constructive visant la qualité des services à la population et le mieux-être de notre collectivité.

Merci de votre confiance.

Le maire,

*Germain Robichaud*